

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE
DU 4 NOVEMBRE 2010**

Le conseil débute à 17 heures.

Présents : **Enseignants :** Madame Kerscaven (directrice), Mesdames Baril, Legleye, Montauban, Dupas, Lehoulrier et Monsieur Bertrand (maître travaillant à plein temps mais sur trois classes)

Membres de l'APE : Mesdames Line SCAMPS, Aurélie JOLY, Perrine RODRIGUES, Marie-Gabrielle DURAND, Pascale GUYARD, Juliette COLIN, Céline LETENNEUR

Représentante de la Mairie : Madame ROULOT

Déléguée départemental de l'éducation nationale : Madame Harang

1 - APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Le compte rendu du conseil d'école du 1er juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 - ELECTIONS DES PARENTS D'ELEVES

Le taux de participation lors des élections des parents d'élèves a été très bon : 47,21 %.

Les membres de L'APE remercient l'ensemble des parents qui ont pour la plupart voté par correspondance et les encouragent à continuer en ce sens pour les années à venir.

3 - AVENANT AU REGLEMENT INTERIEUR

Un nouveau règlement intérieur sera remis à chaque famille accompagné d'un coupon à retourner signé à l'école. Le règlement reste inchangé à l'exception des points suivants :

ORGANISATION DE L'ECOLE : L'équipe éducative peut être réunie par le directeur de l'école chaque fois que l'examen de la situation d'un élève l'exige.

HYGIENE et SECURITE : **une attention particulière quant à la tenue vestimentaire est rappelée.**

Pour le confort des enfants et afin d'éviter toute moquerie, il est rappelé que le ventre, la poitrine et les fesses doivent être couverts !

Le port d'écharpe ou de foulard est interdit pour des raisons évidentes de sécurité. (risque de strangulation)

Quant au port des bijoux, l'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

En revanche et compte tenu des difficultés déjà rencontrées en ce début d'année scolaire 2010 dans la cour de l'école, les bracelets en plastique sous quelque forme que ce soit sont interdits dans l'enceinte de l'école.

ORGANISATION DES SOINS ET DES URGENCES

Une fiche d'urgence a été complétée par les parents et est remise au service d'urgence prenant en charge l'enfant accidenté ou malade le cas échéant.

C'est pourquoi il est important de signaler à l'école toutes nouvelles coordonnées téléphoniques pour pouvoir vous contacter au plus vite.

Dans les situations d'urgence, l'école doit appeler le **SAMU centre 15**. Ce sera également le SAMU qui prendra la décision d'évacuer l'enfant soit par des transports sanitaires privés, soit par des véhicules du service départemental d'incendie et de secours soit par une équipe médicale SMUR.

Il est également rappelé que les enseignants ne peuvent accompagner l'enfant.

Il est demandé au représentant de la mairie si les ATSEM peuvent accompagner les élèves pour un « soutien moral ».

Les enfants malades ou fiévreux sont gardés à la maison. **Un certificat médical est exigible pour les élèves ayant contracté une maladie contagieuse.**

Une liste des conditions d'éviction pour maladie contagieuse sera jointe au règlement intérieur.

4 - RENTREE SCOLAIRE 2010

L'école est composée de 6 classes :

- une classe de 31 petits
- une classe de 9 petits et 21 moyens
- une classe de 8 petits et 22 moyens
- une classe de 9 petits et 20 moyens
- une classe de 26 grands
- une classe de 27 grands

L'effectif total est donc de 173 élèves, 7 enseignants, une psychologue scolaire : Madame Christine Peiffer et une rééducatrice : Madame Lysiane Magnier et 6 ATSEM.

5 - INFORMATIONS SUR LE FICHER BASE ELEVES et sur la nouvelle fiche d'urgence

Un fichier base élèves est rempli par le directeur d'école à partir des renseignements recueillis lors de l'inscription en mairie. Une notice d'information à ce sujet a été communiquée à l'APE.

La nouvelle fiche d'urgence précise que ce sera le SAMU qui prendra la décision d'évacuer l'enfant soit par des transports sanitaires privés, soit par des véhicules du service départemental d'incendie et de secours soit par une équipe médicale SMUR. Le transport sanitaire sera remboursé par la sécurité sociale et éventuellement la mutuelle.

6 -COOPERATIVE SCOLAIRE

Du compte rendu établi par Madame Brigitte BARIL, enseignante, il ressort qu'en ce début d'année scolaire 2010, la coopérative dispose de la somme de 3759,83 Euros. Cet excédent résulte notamment des bénéfiques de la fête de fin d'année par la vente de sets de table, de programmes et par les recettes du buffet et de la tombola.

Le bilan financier de l'exercice 2009-2010 reste à la disposition de tout parent désireux de le consulter.

En ce début d'année scolaire, cet excédent a été affecté aux dépenses suivantes : jeux de logique et de numération en mathématiques et jeux de langage mis en commun pour une utilisation dans toutes les classes.

Chaque classe recevra ensuite une somme fixée en conseil de coopérative pour acheter du matériel propre à une classe et en collera les reçus dans un cahier de coopérative.

Il reste à ce jour 1566,02 Euros.

Un appel aux **dons d'argent pour la coopérative scolaire** permettra de compléter ce budget. Il est indiqué qu'en moyenne les parents donnent 30 euros par enfant. Bien entendu, cette participation n'est pas obligatoire et chacun donne ce qu'il veut.

Une participation sera également demandée cette année aux parents pour les sorties et spectacles. Les spectacles de qualité sont coûteux et la coopérative prendra en charge une partie de ce coût. Bien entendu en cas de difficultés financières, la participation de l'enfant concerné sera prise en charge par la coopérative. Aucun enfant ne sera privé de spectacle ou de sortie.

Le coût du transport lors des sorties et spectacles (si nécessaire) est pris intégralement en charge par la Mairie.

7 - PROJET D'ECOLE

Nous sommes actuellement à la 3^{ème} et dernière année du projet d'école dont le thème est « Le langage dans les activités de l'école maternelle »

Les enseignants travailleront essentiellement sur trois axes :

- . La chorale avec une liste de chants élaborée par tous les enseignants
- . Exposition artistique dont les modalités sont à définir
- . Expérimentation de nouveaux outils pour l'aide personnalisée et mise en place d'un livret d'évaluation à partir de nouveaux jeux

Les enseignants auront à élaborer le prochain projet d'école dont le cadre n'est pas à ce jour connu. Projet qui devra ensuite être validé lors du 3^{ème} conseil d'école.

L'aide personnalisée est proposée de manière ponctuelle. Elle permet à l'enseignant d'apprendre à mieux connaître un élève qui peut parfois être en retrait en classe, de travailler une compétence non acquise d'une manière différente. Cette aide ne stigmatise pas les enfants mais permet de surmonter une difficulté ponctuelle. Elle a lieu soit à l'heure du déjeuner soit après 16 heures 30 et selon les besoins de l'enfant : 1 à 2 fois par semaine. Le temps de la séance varie entre 30 et 45 minutes.

8 - BILAN des TRAVAUX dans l'ECOLE

Travaux effectués :

L'aménagement de la cuisine qui sert aussi d'atelier pâtisserie a été réalisé. Une cuisinière a été commandée et complètera l'aménagement.

La salle des maîtres est désormais dotée d'un ordinateur relié au photocopieur et avec accès internet.

Le portail Rue du Clos de la Motte a été remplacé.

La rampe de l'abri bois sera posée prochainement.

Les vélos défectueux ont été réparés.

Le grillage clôturant le potager a été posé durant l'été mais il reste des difficultés à cause de la présence d'arbres ne permettant pas à ce jour de débiter ce potager. La Mairie doit nous apporter une solution dans les prochaines semaines.

Travaux à venir :

L'APE a soumis à la Mairie la demande des parents souhaitant pouvoir stationner les vélos de leurs enfants devant l'école. Un projet de réflexion est en cours.

9 - REPOS des MOYENNES SECTIONS

Le besoin de repos d'un enfant à l'autre est variable.

Les enfants sont allongés sur des tapis durant une demi-heure minimum. Ceux qui dorment ne sont pas réveillés. Au-delà de cette première demi-heure, les enfants réveillés respectent ceux qui dorment en parlant doucement, en travaillant silencieusement.

10 - TEMPS PERISCOLAIRE

Cantine

Il n'y a pas de places attribuées à la cantine. Les enfants faisant déjà la queue par affinité sont placés au fur et à mesure de leur arrivée autour des tables.

Il y a deux services : le premier pour les PETITES SECTIONS et une partie des MOYENNES SECTIONS ; le deuxième pour les MOYENNES SECTIONS et GRANDES SECTIONS.

La capacité d'accueil à la cantine est de 100 enfants. Mais par service ils sont en moyenne 65.

Sécurité

Madame ROULOT signale que les exercices d'évacuation ne sont pas obligatoires sur le temps périscolaire. En revanche, elle précise que la Mairie s'engage à en faire au moins un dans l'année voire deux.

Ateliers du midi

Deux mamans de l'école, sophrologue et psychomotricienne, proposeront en alternance aux élèves de GRANDE SECTION un temps de relaxation et d'éveil corporel. Les conditions de cette prise en charge sont en cours d'étude et nous seront détaillés ultérieurement.

11 - BUDGET 2011

Des propositions ont été faites par l'équipe enseignante et le budget est à l'étude par les services de la Mairie.

12 - REMERCIEMENTS

L'équipe enseignante a apprécié le don d'écrans plats par un papa de l'école ; ce qui facilite l'utilisation des ordinateurs en classe de grandes sections.

Fin de la séance : 19 h 15.

La présidente : Madame KERSCAVEN

La secrétaire : Madame LETENNEUR